

## Leçon 35: La nécessité d'un imam

### Les preuves

#### 1 – La sagesse

L'homme, de par sa nature, aspire à la perfection, objectif de la création. Cependant, la voie menant à cette perfection est parsemée d'obstacles et de dangers, en sorte que l'homme éprouve d'énormes difficultés pour y accéder. Dès lors, il est clair qu'une voie garantissant la réalisation de l'objectif sus-cité est indispensable.

Cette question a trouvé sa solution du vivant du prophète, mais après sa mort, le problème de la personne à même de relever le défi se posa. La présence d'un homme universel est un repère indispensable pour l'humanité, d'où la nécessité de la désignation d'un imam, en tant qu'homme infaillible, prônant le monothéisme et jouissant de toutes les qualités d'homme universel.

L'homme universel, comparable au soleil qui envoie ses rayons lumineux sur l'humanité, met les égarés sur la bonne voie. Il est celui qui reflète la réalité céleste et il est un trait d'union entre le monde visible et le monde invisible. C'est celui que le ciel a protégé des erreurs, des péchés et autres défauts.

Il est donc impossible qu'Allah, exalté est-il, fixe la perfection comme objectif de la création sans qu'il incarne celle-ci dans l'homme à même de servir d'exemple et de preuve quant à la possibilité de la réalisation de cet objectif.

#### 2 – La grâce ou la bonté divine

Allah, le tout-puissant, comble ses serviteurs de sa grâce et de sa clémence. En méditant sur les grâces divines, on les découvre, à titre d'exemple, à travers l'œil nous permettant de voir la beauté qui nous entoure, et qui est protégé contre la poussière grâce aux cils, et contre la sueur grâce aux sourcils. Ces exemples ne sont pourtant qu'une goutte dans l'océan, car en vérité tout ce qui est en nous et tout ce qui nous entoure fait l'objet d'admiration.

Nous jouissons également de la grâce divine à travers le guide qui est mis à notre disposition pour nous mettre dans la bonne voie menant au bonheur et à la perfection. Car l'homme en a besoin de par sa nature même, et Allah, transcendant soit-il, ne prive pas les hommes de cette grâce.

Allah, transcendant soit il a créé en nous la sensation de soif et c'est lui qui a également créé l'eau pour l'étancher. Il a créé en nous, une disposition naturelle à rechercher la perfection et c'est pourquoi il a élu des hommes pour nous aider à atteindre ce noble objectif.

### **3 – Preuves transmises**

Outre les preuves rationnelles que nous avons citées plus haut, il y a celles qui nous sont transmises par le Coran et la tradition, dont voici quelques-unes:

#### **a – Le verset relatif à l'imamat:**

Allah transcendant soit-il dit: « quand par certaines prescriptions ibrahîm fut mis à l'épreuve par son seigneur ! lorsqu'il les eut accomplies, le seigneur lui dit: « je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes.

– et ma descendance? s'inquiéta ibrahîm.

– ma promesse ne concerne pas les injustes », annonça Allah ».

Il ressort de ce verset que:

Le rang de l'imamat est différent de celui de la prophétie.

La station de l'imamat est supérieure à celle de la prophétie, la preuve en est qu'Allah, le tout-puissant, annonça à ibrahîm, que la paix soit sur lui, la bonne nouvelle de l'imamat, après qu'il fut prophète.

L'imamat est un don divin et ne dépend point de l'homme, c'est pourquoi l'imam est élu par Allah et non par les hommes.

L'imam est infaillible durant toute sa vie, car l'erreur est une injustice et cette dernière n'a pas sa place parmi les qualités de l'imam qui est pur de toute forme de polythéisme.

Le verset Coranique confirme la qualité d'imam pour ibrahîm et pour certains de sa progéniture. C'est pourquoi notre maître Muhammad, qu'Allah prie sur lui, et le salue, est un imam depuis la révélation, comme le rappela tradition.

#### **b – Le verset relatif à ceux qui détiennent l'autorité:**

« Croyants ! obéissez à Allah ! obéissez au prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Qu'un litige vous oppose, remettez-vous-en à Allah et au prophète, si vous croyez vraiment en Allah et au jour dernier. C'est un bien et la meilleure des issues ».

ILs données du verset sont les suivantes:

Le verset ordonne aux croyants d'obéir à Allah et aux autorités ou aux responsables.

L'obéissance à Allah qui est logiquement obligatoire est différente de l'obéissance au prophète et aux autorités. Outre les injonctions divines que l'on retrouve dans le Coran ou que les récits rapportent, l'obéissance au prophète ainsi qu'à ceux qui détiennent l'autorité, c'est-à-dire ceux qui ont la charge de gérer la société, est obligatoire, car l'obéissance à Allah passe par l'obéissance à son envoyé, qu'Allah prie sur lui et le salue: « quiconque obéit au prophète, obéit par là même à Allah. Quiconque tourne le dos, nous ne t'avons pas envoyé pour être leur gardien ».

Le prophète et ceux qui détiennent l'autorité doivent être infaillibles, car il y aurait contradiction entre les injonctions divines et les leurs. C'est ce qui se passe lorsqu'une autorité se livre à la débauche en s'adonnant aux boissons fermentées, par exemple, et en ordonnant leur consommation. Que sera donc l'attitude du musulman face à de telles injonctions? Et quelle sera son attitude entre le devoir d'obéir et cette action illicite?

Les injonctions des autorités s'accordent avec les injonctions du prophète, c'est ce à quoi le verset Coranique fait allusion lorsqu'il les désigne comme étant les seules autorités dignes d'obéissance, car le verbe « obéissez » concerne aussi bien le prophète que ceux qui détiennent l'autorité.

Le terme « al-amr » cité dans le Coran renferme trois sens: il peut signifier « ordre » et sa forme plurielle est « awâmir ». Il peut également signifier « affaire » et sa forme plurielle est alors « umûr ». Il peut enfin désigner quelque chose d'immatériel, d'abstrait par opposition à la création. Cependant il est certain que les sens visés dans le Coran sont les deux premiers. Ainsi, par « Ūli Marie », on entend ceux qui détiennent l'autorité et les dirigeants d'une société donnée.

Qui sont ces hommes qui détiennent l'autorité? Ce sont ceux-là mêmes que le Coran désigne comme étant infaillibles et auxquels il faut obéir. En outre, les musulmans s'accordent à affirmer que tous les responsables ayant pris en charge la gestion des affaires des musulmans, à l'exception de ' alî, que la paix soit sur lui, sont faillibles. L'histoire est témoin de bon nombre de leurs jugements qui sont contraires aux injonctions divines. ' Alî ibn abi tâlib, que la paix soit sur lui, avait l'habitude d'attirer l'attention sur la fausseté des jugements prononcés, à tel point qu'on en est arrivé à dire « n'était-ce ' alî, ombre aurait péri ». On en déduit que celui qui n'est pas infaillible ne peut détenir l'autorité, ce que ne manquent pas de souligner les récits qui insistent sur l'autorité authentique de ceux qui en sont dignes. Parmi les récits, il y a celui qui a été rapporté par djâbir ibn ' Abdallah al-ansâri qui interrogea l'envoyé d'Allah sur la signification de « Ūli al-amr » (ceux qui détiennent l'autorité), ce à quoi il répondit: « ce sont mes successeurs, oh djâbir, et les imams qui viendront après moi, le premier parmi eux étant ' alî ibn abi tâlib, auquel succéderont al-hassan ibn ' alî, al-hussein ibn ' alî, ' alî ibn al-hussein, muhammad ibn ' alî désigné dans la thora par al-bâqir, dja'far ibn muhammad, Mûssâ ibn dja'far, ' alî ibn Mûssâ, muhammad ibn ' alî, ' alî ibn muhammad, al-hassan ibn ' alî et Muhammad dit le mahdi qui

par ordre divin disparaîtra de la vue des gens, et que seule l'élite parmi les chi'ites pourra rencontrer ».

L'imam al-bâqir, que la paix soit sur lui a, quant à lui, dit: « les imams seront les descendants de ' alî et Fatima jusqu'à la dernière heure ».

### **c - Le verset relatif à la wilaya:**

Allah, transcendant soit-il, dit: « vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, son prophète et les croyants qui accomplissent la prière et font l'aumône en se prosternant devant Allah ».

Nous notons bien la restriction indiquée dans ce verset quant à la wilaya. Ce qui implique l'exclusion de toute autre personne qui sort du cadre de ce verset.

### **d - Le verset relatif à la communication:**

Allah transcendant soit-il, dit dans le noble Coran: « prophète ! communique intégralement ce qui t'a été révélé de ton seigneur. Si tu en caches une partie [par crainte des hommes, c'est comme si], tu ne communiquais pas [la totalité] de son message. [ne crains rien]. Allah te protégera des hommes ».

Les commentateurs chi'ites des traditions muhammadiennes de même qu'un grand nombre d'exégètes sunnites s'accordent sur le fait que ce verset a été révélé dans la région « ghadîr khum » durant le pèlerinage de l'adieu, vers la fin de la vie du prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue. Le ton du verset qui s'adresse au prophète, est remarquablement ferme de par l'extrême importance de l'injonction de la communication du message, dont la transmission en vingt trois années, dépend de lui.

Le prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue, vivait les derniers moments de sa noble vie, lorsque, soixante-dix jours avant son décès, le verset fut révélé.

La vie de notre maître Muhammad, qu'Allah prie sur lui et le salue, témoigne, à travers toutes les dures épreuves qu'il a connues, d'un courage et d'une bravoure extraordinaires, car il ne craignait aucune force qui lui était hostile. Il s'employa à communiquer courageusement le message divin jusqu'à purification de la péninsule arabe du paganisme, donnant ainsi naissance à une nouvelle ère islamique. Dans le même temps, alors que les gens embrassaient la religion en masse, le danger qui menaçait l'avenir et l'unité des musulmans disparaissait. Ce qui est, dans une certaine mesure, la répercussion de l'injonction divine que le prophète Muhammad a exécutée.

Le prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue, ne craignait aucun danger qui pouvait menacer sa vie, et chaque fois que la bataille faisait rage, les musulmans cherchaient refuge auprès de lui, comme cela a été rapporté par ' alî, que la paix soit sur lui.

C'est ainsi que l'annonce céleste du futur successeur ébranlera la foi de certains, encore influencée par l'esprit tribal et les idées antéislamiques. Ils diront que le prophète tente de fonder un vaste royaume pour sa famille et sa tribu. C'est pourquoi il fut révélé au prophète, afin de le rassurer que: « Allah te protège des hommes ».

Quoi qu'il en soit, l'envoyé d'Allah, qu'Allah prie sur lui, et le salue, ne pouvait rien faire d'autre que d'ordonner à ses compagnons de s'arrêter au lieu dit « ghadîr khum » pour annoncer l'investiture de ' alî en tant que leader et guide des musulmans après sa mort. le prophète, après avoir glorifié Allah, commença sa déclaration historique comme suit:

« Ô hommes, il semble qu'Allah me rappelle à lui et je dois répondre à son appel, je suis responsable [de la transmission du message] et vous avez la responsabilité [de le perpétuer], qu'en dites-vous? ».

Ils répondirent: « nous attestons que tu as transmis le message, que tu as lutté contre les infidèles, et que tu as prodigué des conseils, qu'Allah te récompense ».

Puis il dit: « n'attestez vous pas qu'il n'y a de divinité qu'Allah, que Muhammad est son serviteur et son envoyé, que le paradis est une réalité, que l'enfer est une réalité, que la mort est une réalité, que la résurrection est une réalité que l'heure est inévitable et qu'Allah fait ressusciter les morts? ».

Ils répondirent: « nous l'attestons ».

Il dit alors: « je dois quitter ce monde, mais je laisse deux joyaux (thaqalayn) parmi vous: le livre d'Allah que vous devez suivre scrupuleusement et les membres de ma famille. Comportez-vous correctement envers eux. L'un et l'autre demeureront toujours et ne doivent jamais être séparés jusqu'à ce qu'ils me rejoignent au paradis ».

Puis il appela ' alî, que la paix soit sur lui, il le prit par le bras qu'il leva très haut et le présenta aux gens en disant: « Ô hommes, qui détient l'autorité sur vous? ».

Ils répondirent: « Allah et son envoyé sont plus savants ».

Alors il dit: « celui dont je suis le maître (mawlâ), ' alî est également son maître, oh mon dieu, prête assistance à qui l'assiste et sois hostile à qui lui témoigne de l'hostilité, donne la victoire à qui le soutient, abandonne qui l'abandonne et fais que la justice l'accompagne durant tout son parcours ».

Les pèlerins n'avaient pas encore rejoint leurs maisons que le verset suivant fut révélé: « aujourd'hui, les mécréants désespèrent [de vous détourner] de votre religion. Ne les redoutez pas, redoutez-moi. Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion, vous ai comblé de mon bienfait et ai agréé l'islam comme doctrine religieuse pour vous ».

Les éminents compagnons du prophète Muhammad, qu'Allah prie sur lui, et le salue, se présentèrent par suite pour féliciter ' alî. quant au poète de l'envoyé, il perpétue par ses beaux vers, cet heureux événement.

Il y a un grand nombre de versets et de récits qui corroborent ce fait, mais nous nous arrêterons là.

## Résumé

1 – Il y a des preuves rationnelles et d'autres, transmises par une suite ininterrompue de rapporteurs, qui indiquent la nécessité d'un imam, car l'homme de par sa nature dont la sagesse divine l'a pourvu, aspire à la perfection, et cela ne peut se réaliser en l'absence d'un leader incarnant cette perfection recherchée.

2 – Allah comble ses serviteurs de sa grâce en mettant à leur disposition un imam afin de les mettre dans la bonne voie.

3 – plusieurs versets et récits attestent l'imamat, à leur tête les versets relatifs à l'imamat, à ceux qui détiennent l'autorité, à la wilaya, à la communication, à la purification.

4 – l'imamat est en vertu du noble Coran, complémentaire à la religion.

5 – la plupart des récits portant sur l'imamat et la wilaya soulignent l'infaillibilité de l'imam et de ceux qui détiennent l'autorité.

6 – un certain nombre de récits revendiquent l'imamat qui revient de droit aux douze imams issus des alus-l-bayt dont le premier est ' alî ibn abi talib, que la paix soit sur lui. Ces récits rapportent les paroles mêmes du prophète et que l'on désigne par hadith ghadîr, thaqalayn, le récit de djâbir, hadith as-safîna, hadith al-manzila, hadith ad-da'wa, etc.

## Questions et débats

1 – citez les preuves relatives à la sagesse et à la grâce divines indiquant la nécessité d'un imam.

2 – La science et la raison sont-elles incapables de mettre l'homme dans la bonne voie afin d'accéder au bonheur? Pourquoi?

3 – commentez le verset relatif à l'imamat.

4 – quels arguments peut-on tirer du récit relatif à la préférence accordée aux ahlu-l-bayt?

5 – peut-on affirmer que le terme « mawlâ » employé par le prophète à ghadîr exprime exclusivement l'idée d'amour? Pourquoi?

6 – citez les hadiths as-safîna et al-manzila.

7 – citez quatre versets sur l'imamat autre que ceux cités dans cette leçon.

---

**Source URL:**

<https://www.al-islam.org/fa/initiation-au-dogme-islamique-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-35-la-n%C3%A9cessit%C3%A9-dun-imam#comment-0>